

Bourse “Participation congrès/workshop”

Objectif :

- Financer la participation de jeunes infectiologues à des congrès de pathologies infectieuses et tropicales ou à des ateliers de l'ESCMID.

Conditions de candidature et d'attribution :

- **Il est impératif d'être inscrit à la SPILF et d'être membre du RéJIF pour candidater à une bourse RéJIF.** Il est possible de vérifier son adhésion à la SPILF en envoyant un mail à c.cheneau@infectiologie.com
- Il n'existe pas de liste limitative de congrès accessibles à cette bourse, cependant **les congrès européens hors JNI seront privilégiés (par exemple ECCMID).**
- La bourse RéJIF peut également servir à financer la participation à un **atelier de l'ESCMID :**
https://www.escmid.org/profession_career/educational_activities/escmid_courses_and_workshops/
- Pour les congrès, le candidat doit idéalement avoir une **communication affichée ou orale acceptée** mais cela n'est pas obligatoire.
- Pour les ateliers de l'ESCMID, le candidat doit fournir une **attestation d'inscription à l'atelier en question.**
- La bourse du RéJIF peut s'ajouter à celle proposée par une autre société savante (ESCMID notamment), au cas où celle-ci ne couvrirait que les frais d'inscription à l'événement visé. Dans les autres cas, il n'est pas possible de cumuler une bourse RéJIF avec un autre financement.
- **Une même personne ne peut recevoir une bourse du RéJIF qu'à deux reprises au maximum.**

Montant :

- Montant maximal alloué : 2000 €/tranche de 4 mois pour l'ensemble des lauréats.
- La somme sera remboursée au lauréat sur la base de justificatifs de paiement et factures (transport, logement, entrée au congrès) avec budget maximum de 500 €.
- Les demandes de remboursement seront à adresser exclusivement à mathieu_cabon@hotmail.fr

Comment candidater ?

- Les dossiers de candidature sont à transmettre à l'adresse mail du RéJIF (contact.rejif@gmail.com) avec dans l'intitulé du mail “CANDIDATURE BOURSE CONGRES - nom du congrès” ou “CANDIDATURE BOURSE WORKSHOP - nom du workshop”.

Jury :

- Un seul jury délibère pour l'attribution de cette bourse.

- Sa délibération est souveraine et secrète.
- Ce jury est composé de deux membres du bureau du RéJIF, ainsi qu'un membre du conseil d'administration de la SPILF.
- En cas de candidatures multiples, les éléments suivants seront pris en compte pour prioriser les demandes :

Eléments favorables à l'obtention de la bourse	Eléments défavorables à l'obtention de la bourse
Communication au congrès visé acceptée	Autre financement déjà obtenu pour l'événement visé
Bourse de l'ESCMID demandée et non obtenue	Bourse du RéJIF précédemment obtenue pour un autre événement
Candidat = interne	Candidat en post-internat

Dates :

- Les candidatures sont ouvertes toute l'année.
- Le comité se réunira de façon trimestrielle pour attribuer les bourses.
- Les candidatures devront être envoyées **au moins 2 mois avant les dates du congrès visé.**

Dossier de candidature :

- Nom, prénom, adresse, adresse mail du candidat.
- **CV du candidat.**
- Nom et date du congrès ou de l'atelier ESCMID.
- Pour les congrès
 - **Justificatif d'acceptation du poster/présentation**
 - **Abstract de la présentation ou du poster**
 - **Lettre de soutien de l'encadrant**
 - **Bonus : justificatif de demande de "Travel Grant" de l'ECCMID et justificatif de refus**
- Pour les ateliers ESCMID
 - **Justificatif de l'acceptation de participation**
 - **Justificatif de demande de financement par l'ESCMID et justificatif de refus ou acceptation**
 - **Lettre de motivation justifiant de la cohérence de la demande du candidat avec son projet professionnel**